

Québec, le 4 mai 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information (N/Réf. : 1718-002)**

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès datée du 24 avril 2017 par laquelle vous souhaitez recevoir une copie de tout guide, plan d'action, orientation, règle de conduite, pamphlet, consignes écrites, manuels, instructions et tout autre document écrit, mis à la disposition des employé(e)s de notre ministère, concernant les accommodements raisonnables/religieux.

Nous vous informons que la Société du Plan Nord ne détient aucun document au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1) contenant les renseignements demandés.

Conformément à l'article 51 de cette loi, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments distingués.

[ Original signé ]

Julie Sauvageau  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. (1)